

SERMAISE ET VOUS

Edition n° 25 - Décembre 2013



L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

DATES A RETENIR

11 JANVIER 2014

VŒUX DU MAIRE

à 11 heures 30 à la grange

12 JANVIER 2014

GALETTE DES ANCIENS

Organisée par le Comité des Fêtes

Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

18 JANVIER 2014

GALETTE DU FOOTBALL CLUB

A la grange de Malassis à Roinville

Organisée par le FCRS

Renseignements : ☎ 06 83 32 01 82

01 FEVRIER 2014

SOIREE A THEME

Organisée par l'ASLS

Renseignements : ☎ 06 31 34 29 22

08 FEVRIER 2014

CONCERT

Organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

15 MARS 2014

CARNAVAL DES ENFANTS

Organisé par Ensemble Petits & Grands

Renseignements : ☎ 06 87 50 54 22

16 MARS 2014

LOTO DE PRINTEMPS

Organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements : ☎ 01 60 80 02 92

19 MARS 2014

**COMMEMORATION FIN GUERRE
D'ALGERIE**

Organisée par la Municipalité

Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

23 MARS 2014

1^{ER} TOUR ELECTIONS MUNICIPALES

Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

30 MARS 2014

2^{EME} TOUR ELECTIONS MUNICIPALES

Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27



Le Maire et l'équipe municipale
vous souhaitent

BONNES FÊTES
Vœux Bonnes
Meilleurs La Fêtes
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! Bonheur
Champagne * Amour Santé



COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 15 OCTOBRE ET 02 DECEMBRE 2013



SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE SERMAISE /VILLAVERDE/CCDH

Pour mémoire, l'une des compétences de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix est le développement économique et, concernant Sermaise en particulier, l'aménagement de la pâture des joncs, le long de la route départementale entre la voie ferrée, Villaverde et le bourg. A ce titre, il a été acté une participation des trois acteurs sur l'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 116.

Conseil général	40 500 €
Commune de Sermaise	30 000 €
VILLAVERDE	12 000 €



Afin de régler définitivement la partie administrative liée aux financements de chacun, il convenait de mettre en place une convention tripartite entre la Commune de Sermaise, Villaverde et la CCDH.

Le conseil municipal a donné à l'unanimité mandat à Mr le maire pour signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Cette convention a été signée le 30 octobre à la mairie de Sermaise.

CLASSE DE NEIGE 2014

Le conseil municipal a validé la classe de neige des élèves de CM2, qui partiront du 31 Janvier au 8 Février 2014, à Crest-Voland (Savoie), encadrés par cinq personnes.

La participation financière demandée aux parents sera au minimum de 183,60 € et au maximum de 340,00 €.

Quotient familial mensuel	Participation des parents
de 0 à 154 €	183,60 €
de 155 à 365 €	234,69 €
de 366 à 587 €	289,09 €
de 588 à 699 €	323,01 €
supérieur à 700 €	340,00 €



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Un questionnaire a été élaboré par la commission des écoles de la commune, en concertation avec les parents délégués des deux écoles, afin de connaître l'avis des parents sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et l'organisation à mettre en place sur notre commune.

Sur 97 questionnaires reçus, soit 63,4 % de réponse, 83,5 % des réponses sont défavorables à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles de Sermaise.

L'équipe municipale a participé à de nombreuses réunions sur les nouveaux rythmes scolaires, organisées par l'Education Nationale, le Conseil Général, l'Union des Maires ou encore Mairie conseil. Elle a également organisé une concertation avec les enseignants, les associations et les parents délégués de la commune.



Suite à ces travaux, le conseil municipal a voté à l'unanimité le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, ceci pour relayer l'avis d'une majorité de parents de notre commune, opposés à la mise en place de cette réforme, et alerter l'Education Nationale sur les problèmes rencontrés par notre commune, tant en terme d'organisation d'activités péri scolaires de qualité que de budget important à trouver pour les mettre en place.

CONTRAT ONF DE GESTION DE LA FORET COMMUNALE

Après une phase de concertation avec l'ONF (Office National des Forêts) et l'intégration des résultats préliminaires de l'inventaire sur la biodiversité, en cours de réalisation sur notre commune, le conseil municipal a voté à la majorité la signature du nouveau contrat de gestion de la forêt communale par l'ONF. Ce contrat de gestion pour l'aménagement de notre forêt communale couvre une période de 20 ans (2013-2032).



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous vous informons que l'adresse du site de la mairie a changé.

Désormais, retrouvez toutes les infos sur : <http://www.mairie-sermaise.com>



TRAVAUX CENTRE BOURG

Les premières phases des travaux du centre bourg se terminent, avec :

- La création et l'élargissement des trottoirs sur toute la longueur de la rue Paul Blot et en face de la mairie, ceci afin d'assurer la sécurité de circulation des piétons ;
- La mise en sécurité du parking de la mairie et des différents aménagements s'y trouvant : aire de jeux des enfants, espace pique-nique, aire de jeu de boules ;
- La création d'une noue d'épuration avec des végétaux spécifiques en bout de parking ;
- L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ;
- La pose de la première couche d'enrobée sur la chaussée ;
- L'ouverture du mur de la mairie.



La dernière phase débutera début janvier, après la trêve des confiseurs, durant laquelle la rue Paul Blot et le parking seront ouverts à la circulation. Cette dernière phase comprendra :

- La mise en service des réseaux sous terrains dès la réception des travaux, qui doit être réalisée par ERDF, avec la dépose de l'ensemble des poteaux électriques actuels et la pose de nouveaux candélabres d'éclairage ;
- La réalisation des derniers trottoirs qui dépend de la dépose des poteaux électriques actuels ;
- La mise en place des végétaux et du mobilier urbain : potelets de sécurité aux abords des passages piétons, bancs, poubelles ;
- La pose du portail, du portillon et de la grille de la mairie ;
- La réalisation de la couche finale d'enrobée sur la chaussée.

La fin des travaux est prévue fin février, mais dépendra bien sûr des aléas liés aux intempéries.

TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

La première phase des travaux vient de se terminer, l'ensemble du bâtiment (salle d'évolution, dortoir et sanitaires) est hors air et hors eau et la phase d'aménagement intérieur a d'ores et déjà démarrée.

La refonte de la cour de l'école et la création de la sente d'accès rue de Mondétour, pour être en conformité avec les normes PMR (personnes à mobilité réduite) sont également bien engagées.

La fin des travaux est prévue fin janvier, début février, avec une mise en service au retour des vacances d'hiver.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)



Le CME est une assemblée constituée d'enfants élus par les élèves de CM1 et CM2 et les enfants du même âge non scolarisés à Sermaise. Le CME est un lieu de propositions et de dialogue entre enfants, mais aussi entre enfants et adultes. Il permet aux enfants de mieux comprendre la démocratie et de la vivre concrètement, en présentant et en mettant en place des projets. Les conseillers enfants élus l'année précédente peuvent assister aux séances du CME notamment pour le suivi des actions qu'ils ont engagés.

Sept élèves de CM1 et CM2 ont été élus par leurs camarades le 15 novembre dernier :

Élus 2013 - 2014

BLONDELOT Adrien – GILOT Quentin – HAUTEFEUILLE Eléonore -
MATIGON Louis – MARQUES Alexis – SICOT Lucas – WIESE Emma

Leur premier CME se tiendra le 19 décembre. Ils seront officiellement nommés au sein du conseil par Monsieur le Maire et Monique Beaumont-Nolin la coordinatrice du CME. Les nouveaux élus vont se répartir dans quatre groupes de travail, appelés commissions qui se réuniront régulièrement. Chaque commission est aidée pour son fonctionnement par un adulte animateur. Au cours de ces réunions, d'autres élus adultes ou des personnes extérieures invitées peuvent venir aider les enfants dans leurs réflexions, pour mener à bien leur projet. Il y a quatre commissions :

Commission	Animée par
Sport & loisirs	Jacqueline Besse
Solidarité & handicap	Isabelle Daviot
Environnement & développement durable	Valérie Lacoste
Culture & citoyenneté	Jean-Louis Ringuedé



DECLARATION PERTE PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 16 septembre 2013, les déclarations de perte de permis de conduire ne sont plus enregistrées par les services de police ou de gendarmerie. Pour le département de l'Essonne cette compétence a été transférée à la préfecture d'Evry. Le guichet « permis de conduire » est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.



Pour vous éviter deux déplacements, vous êtes invités à faire votre demande de duplicata en même temps que votre demande d'enregistrement de déclaration de perte. Pour ce faire vous devrez vous munir du dossier suivant :

- Le récépissé de déclaration de perte, téléchargeable sur internet,
- Une pièce d'identité et deux photocopies,
- Un justificatif de domicile et deux photocopies,
- Le cerfa n°14948 réf.06 de demande de permis de conduire au format de l'Union Européenne téléchargeable sur internet,
- La demande de duplicata de permis de conduire (cerfa n°14882- 01) téléchargeable sur internet,
- Deux photos d'identité identique ISO-IEC 19794-5 au format 35mm/45mm.

COLLECTE DES EMBALLAGES A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2014

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) nous a informé que **la collecte des emballages se fera désormais le Vendredi matin** au lieu du Vendredi après-midi. Le Calendrier des collectes est donc le suivant à compter du 1er Janvier 2014 :



Ordures ménagères : Jeudi après-midi (pas de modification)

Emballages : Vendredi matin (changement de demi-journée)

Déchets verts : Jeudi des semaines paires (pas de modification) à partir du 6 mars 2014

Encombrants : Uniquement sur rendez-vous au 01 69 94 14 18 Attention service payant, chaque déplacement pour enlèvement d'encombrants vous sera facturé 30 € (gratuit pour les personnes handicapées ou personnes âgées de plus de 65 ans pour un seul enlèvement par an)

TELETHON



Cette année les différents ateliers, la randonnée et le loto n'ont mobilisé qu'une cinquantaine de Sarmates.

Néanmoins avec l'aide des bénévoles et des associations, **nous avons tout de même récolté la somme de 1552,50 € dont 900 € de dons.**

Rendez-vous le 6 décembre 2014 pour la 28^{ème} édition

REFORME DES ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

De nouvelles mesures seront mise en place lors de ces élections pour les communes de 1000 à 3499 habitants. Avec 1670 habitants, Sermaise est donc directement concerné. Vous trouverez ci-joint, le dépliant recto-verso réalisé par le Ministère de l'Intérieur et l'Union des Maires de France, expliquant l'ensemble de ces nouvelles règles.

Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.



INSCRIPTION LISTES ELECTORALES



Attention si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales vous devez le faire impérativement avant le 31 décembre 2013, pour pouvoir voter en 2014 lors des élections municipales les 23 et 30 mars ainsi que les élections européennes du 25 mai. Cette inscription permet de recevoir votre carte d'électeur sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Attention il faut impérativement s'inscrire sur les deux listes, celle pour les élections municipales et celle pour les élections au parlement européen. Il faut remplir quatre conditions :

- Etre citoyen d'un des 28 pays de l'union européenne,
- Etre âgé d'au moins 18 ans avant le 23 mars 2014 pour les élections municipales,
- Etre âgé d'au moins 18 ans avant le 25 mai 2014 pour les élections européennes,
- Etre domicilié dans la commune,
- Ne pas être privé du droit de vote en France ou dans l'état dont on a la nationalité.

